



Allocution de Monsieur **Achille Bassilekin III** ,
Sous-secrétaire général du Groupe des Etats ACP

À l'occasion de
l'ouverture de l'Atelier d'Experts sur le commerce des produits agricoles
ACP dans le cadre de la future Politique Agricole Commune
de l'Union européenne

Bruxelles, 25 -28 mai 2010

Excellences,

Mesdames,

Messieurs,

Il me fait un réel plaisir, au nom du Secrétariat du Groupe ACP, de vous souhaiter la bienvenue à cet important atelier consacré au commerce des produits agricoles ACP dans le cadre de la future politique agricole de l'Union européenne. 2013 peut paraître lointain mais nous y sommes presque ce d'autant plus que si certains éléments qui détermineront la future Politique Agricole Commune de l'Union Européenne vont se structurer progressivement, certains de ces paramètres sont déjà connus. Et l'exercice que nous amorçons ce jour participe de cette réflexion de laquelle sortiront des jalons de l'architecture finale de la cette nouvelle PAC qui succèdera à celle en vigueur depuis 2003.

Avant de mettre l'emphase sur les questions essentielles que nous devrions garder à l'esprit à l'entame de ce processus de consultation lancé par la Commission en Avril dernier, j'aimerais revenir sur un certain nombre de considérations pour mieux relever l'importance et la gravité de l'exercice qui est le nôtre aujourd'hui.

Certes la PAC est et reste un instrument de politique interne, mais la relation particulière qui lie le Groupe ACP à l'Union Européenne est telle que toute inflexion de la politique agricole domestique de l'Union entraîne des conséquences considérables pour le commerce et le développement des pays ACP. Pour bien mesurer le niveau d'imbrication des relations commerciales agricoles entre l'Europe et les pays ACP, on notera que pour la seule année 2008, l'Union Européenne comptait pour près de 60% des exportations totales des pays ACP en produits agricoles et biens alimentaires, et 29 % de leurs importations de produits agricoles et de biens alimentaires.

Cette relation spéciale a été encadrée au fil des années par les différents protocoles annexés aux successives conventions entre les pays ACP et les Communautés Européennes. L'Union Européenne reste donc sur le plan agricole un important partenaire commercial des pays ACP. Force est cependant d'admettre que l'Agriculture est demeurée l'un des secteurs où l'accès au marché communautaire est resté très encadré par de nombreux instruments, y compris ceux dont l'effet pervers aura été de brider le potentiel d'exportation des pays ACP.

A ce sujet, doit-on passer sous silence les normes sanitaires et phytosanitaires et le développement rapide des standards de qualité des produits agricoles qui au fil des années sont devenus recrudescents, s'assimilant à une course d'obstacles sans fin pour de nombreux exportateurs ACP ? Pourrait-on passer sous silence l'impact des subventions et autres mesures de soutien y compris les paiements couplés dont les effets pernicieux sont connus de tous ? S'il y a lieu de se réjouir de la fin programmée des subventions à l'exportation à laquelle s'est engagée l'Union Européenne à Hong Kong en 2005, on constate que la cessation de celles-ci correspond à l'échéance d'entrée en vigueur de la nouvelle PAC en 2013 avec l'espoir que les négociations du cycle de Doha soient parachevées d'ici là.

Point n'est besoin de rappeler l'importance de l'Agriculture dans l'économie des pays ACP. Elle représente un large pourcentage de leur PIB, offre des emplois à plus de 60% de la main d'œuvre, est une source majeure de devises étrangères, et reste un puissant levier de la sécurité alimentaire et du développement rural de nos populations. Il est donc clair que nous avons un intérêt substantiel dans la définition de la PAC, d'autant plus que contrairement à l'UE, l'agriculture occupe la majorité de la population active de nos pays.

L'agriculture est également devenue, dans le cadre des négociations du cycle de Doha, la principale pierre d'achoppement entre les principaux négociateurs et il est unanimement reconnu que le déblocage de ces négociations restera tributaire du consensus qui se dégagera sur l'adoption des modalités agricoles. Et la réforme de la PAC sera incontestablement influencée par les résultats desdites négociations agricoles multilatérales où le Groupe ACP, comme les autres membres de l'OMC, veille méticuleusement sur ses intérêts offensifs et défensifs.

Et l'accord de Décembre dernier sur la banane, qui préserve l'accès préférentiel de certains produits ACP présentant un intérêt majeur d'exportation, convenu au terme d'un laborieux processus de négociation avec plusieurs membres de l'OMC, est un exemple patent d'une synergie agissante entre le Groupe ACP et l'Union Européenne sur le front multilatéral.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

S'il est une opinion communément partagée par tous les pays ACP, c'est que la réforme de la PAC ne devrait pas se faire au détriment de leurs intérêts d'exportation sur le marché communautaire et surtout, désormais avec les Accords de Partenariat Economiques, de leurs perspectives domestiques de développement agricole. D'où l'importance que nos pays devront attacher à mitiger les conséquences négatives du processus de réforme de la PAC.

L'histoire récente des processus de réforme de la PAC nous révèle que si certains produits présentant un intérêt majeur d'exportation pour les pays ACP tels que le Cacao, le Café ou le Thé n'ont pas fondamentalement été affectés par les réformes de la PAC, en revanche, certains produits tels que l'huile de palme, le tabac, la noix de coco et l'huile de Copra ont subi

les effets indirects de celle-ci. D'autres produits en revanche ont enduré très sérieusement les effets directs de la réforme de la PAC : le Sucre, la banane, les fleurs coupées, les fruits et végétaux, le coton, le riz et le bœuf. Rendus à ce stade, quels sont, du point de vue des pays ACP, les principaux défis que comporte le processus d'une nouvelle réforme de la PAC ?

Les défis de la réforme de la PAC en 2013 pour les pays ACP

Il s'agira d'abord de maintenir la cohérence entre la PAC et les APE, qui, négociés dans un certain environnement pourraient retrouver très vite leur substance altérée quant aux bénéfices agricoles espérés par les exportateurs ACP. Pour être plus explicite, j'aimerais m'appuyer sur les conclusions d'une étude conduite en 2006 par Alan Matthews du *Institute for International Integration Studies* du Trinity College Dublin (IIIS) et Jacques Gallezot, directeur de recherche à l'INRA. Les deux chercheurs se sont penchés sur la contribution ou l'influence du régime *Tout sauf les Armes* (TSA) sur l'économie politique de la réforme de la PAC

Le Document concluait que le TSA n'influençait en rien les orientations de la PAC sauf dans le cas de deux produits, le Sucre et le Riz. Et Ceci, à cause des volumes d'exportation limités aussi bien anticipés que réels en provenance de ces pays. Pour les deux chercheurs, cette réalité pourrait dans le cadre des APE évoluer et jouer un rôle catalyseur indirect si les tous les pays ACP arrivaient à obtenir les mêmes conditions que les PMA dans le cadre de leurs négociations APE. Les européens auraient alors à cœur de maintenir une gestion équilibrée de leur marché à cause de l'interdépendance accrue entre leurs politiques commerciales et les attentes et besoins spécifiques des autres pays en développement. Les effets vertueux de la PAC ne s'en trouveraient alors que renforcés.

Le deuxième défi d'importance capitale pour les pays ACP est celui qui résulte des négociations multilatérales et des accords de libre échange entre la Commission et les pays tiers : la compétition va s'accroître dans un contexte où les outils traditionnels dont se servait l'Europe pour conduire des réformes de la PAC qui préservent un accès préférentiel au marché communautaire des exportations ACP sont sortis de vigueur ou ont été dépassés. Il conviendra dès à présent de réfléchir à de nouveaux instruments qui en 2013 maintiendraient un accès rémunérateur aux exportations ACP.

Le troisième grand défi qui se profile pour la PAC s'agissant des intérêts des pays ACP est celui de la prise en compte des préoccupations liées aux changements climatiques avec son cortège de conséquences à venir pour nos exportateurs. Va-t-on assister à une généralisation de l'étiquetage de l'empreinte carbone sur les produits agricoles importés en Europe ? Quelles mesures d'accompagnement le partenaire européen est-il disposé à mettre à la disposition des pays ACP pour faciliter ou accompagner cette transition vers la nouvelle économie verte qui pointe à l'horizon ?

Les défis que je viens d'évoquer ne sont pas exhaustifs, mais c'est avec tous ces éléments à l'esprit que la prochaine PAC va se définir, et ce sera complexe. Il nous reviendra, partie ACP, de concert avec la partie européenne:

- d'anticiper et d'évaluer l'impact des différents scénarios de réforme de la PAC que l'UE va mettre en route pour conduire sa réforme de 2013 en essayant d'influencer le processus pour qu'il réponde à nos attentes;
- de mettre sur pied des mesures appropriés en étroite coopération avec la Commission pour mitiger l'impact négatif de la réforme sur nos économies ;
- Et enfin, de définir une stratégie d'adaptation pour garantir une marge de développement autonome de notre agriculture, l'objectif

bien compris étant de rendre moins tributaire nos exportations agricoles des incidences de la PAC.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Nombre des questions auxquelles j'ai fait allusion seront abordées par votre réunion d'Experts au cours des quatre prochains jours, et la moindre ne sera certainement pas celle relative aux perspectives financières et aux mesures d'accompagnement. En abordant ce sujet, il faudra garder à l'esprit non seulement la mise en œuvre de la seconde révision de Cotonou mais surtout la mise en œuvre des APE.

Je ne saurais achever mon propos sans revenir sur certains constats :

L'agriculture dans l'UE occupe à peine 5% de la population, les instruments d'intégration européenne prévoient cependant de toujours consacrer pas moins de 40% des dépenses communautaires à l'agriculture et au développement rural, même si on observe ces derniers temps une légère tendance à la baisse. Il est évident que les pays ACP n'ont pas les moyens d'un tel soutien massif à l'agriculture.

En prenant comme exemple le cas de l'Afrique, les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA ont à Maputo en 2003, décidé d'allouer 10% de leur budget à l'agriculture en vue de réaliser 6% de croissance agricole annuelle. Si on fait les comptes aujourd'hui, rares sont les pays qui ont pu atteindre cet objectif ou s'en rapprocher.

Pourtant les éléments qui ont servi à la mise en place de la PAC dans le Traité de Rome de 1957 ressemblent à s'y méprendre à un programme de développement que l'on croirait être celui d'un pays ACP, je cite :

- accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique et en assurant une utilisation optimale des facteurs de production, notamment de la main d'œuvre ;
- assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture ;
- stabiliser les marchés et garantir la sécurité des approvisionnements ;
- assurer des prix raisonnables aux consommateurs ;
- Et à cela s'est ajoutée récemment la nécessité d'assurer le respect de l'environnement et la promotion du développement rural.

Je voudrais conclure en affirmant que les pays ACP peuvent répondre aux défis que pourrait leur poser la réforme de la PAC et le processus multilatéral de libéralisation agricole tout court, à condition que des stratégies pertinentes soient mises en œuvre. Les statistiques de la FAO révèlent que près de 60% des terres dans les pays ACP restent vierges et cultivables, ce qui signifie qu'elles n'ont pas subi de pollution chimique à ce jour. Nous y voyons là un véritable réservoir, un trésor du développement de l'agriculture biologique qui pourrait répondre aux préoccupations de développement durable de la planète et à l'explosion de la demande mondiale en produits agricoles biologiques et plus particulièrement en Europe. La nouvelle PAC à l'horizon 2013 doit servir de levier à l'essor de cette agriculture verte dans les pays ACP pour qu'ils en tirent meilleur partie.

Le Groupe ACP appuyé par son Secrétariat s'engagent à jouer un rôle actif pour faciliter la prise en compte de leurs vues dans le processus de réforme de la PAC, dans un esprit de dialogue fécond et de respect mutuel, l'objectif étant de maintenir vivace la flamme d'un partenariat qui serve les intérêts de développement économique durable de nos Etats membres et catalyse le recul général de la pauvreté. Car les agriculteurs

restent le ventre mou de nos sociétés et le principal segment où peuvent mieux s'apprécier les efforts de développement social de nos pays.

En vous souhaitant de fructueuses délibérations, Je vous remercie de votre attention.